

5.0 crédits

25.0 h + 15.0 h

Enseignants:	Stordeur Sabine ; Lorant Vincent (coordinateur) ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Acquis d'apprentissage	<p>Objectif général : Le cours a pour objectif de former des étudiants à l'analyse critique des politiques touchant à la santé communautaire et à la formulation de politiques alternatives. Les domaines de cette analyse incluent le rôle de l'Etat et des institutions, les fondements des politiques de santé communautaire, les priorités, les objectifs, les instruments des politiques, leur mise en oeuvre, la participation du citoyen, l'évaluation des politiques (en particulier dans leur impact sur la santé), les systèmes d'information, et les politiques menées dans des secteurs non sanitaires qui peuvent avoir une influence sur la santé (politiques sociales, politiques de soins de santé par exemple).</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Au terme du cours, l'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir une connaissance générale des grands thèmes des politiques de santé communautaires, - de comprendre et d'analyser les implications des politiques en matière de santé au niveau local et communautaire, - d'analyser les implications concrètes des politiques de la santé au niveau local et communautaire et, s'il y a lieu, de les mettre en #uvre, - de communiquer ses observations et analyses aux différents acteurs des politiques de santé communautaire, - d'avoir une vision globale sur les structures, le fonctionnement et programmes de santé communautaire en Communauté française. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Première partie: (Partie théorique et de présentation)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du concept " L'Etat-providence " (Esping-Andersen, 1990; Ewald, 1986) et du cadre global des politiques de santé communautaire : globalisation-migration, lien économie-santé, technologie, évolutions démographiques. 2. Différence entre les systèmes de santé selon la classification de " L'Etat-providence ". Dans chaque modèle, les fonctions suivantes sont évaluées : contexte économique, couverture, financement, rémunération des prestataires, organisation, équité-accessibilité, surveillance. 3. Présentation plus approfondie du système de santé belge dans le cadre de L'Etat-providence et réformes des 20 dernières années. Il est important de montrer que le système de santé belge a changé (restriction budgétaire, forfaitarisation, régulation, etc). <p>Deuxième partie : (Le système de santé belge dans le monde)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. UE vs. Etat qui gère quoi en matière de santé. Cette question doit ce poser par rapport à l'Etat-providence : Est-ce que les règles en matière de santé européenne vont obliger tous les états membres à aller vers le même modèle de santé ? 2. Compétences internationales, européennes, fédérales et communautaires en matière de santé. 3. Accords entre la Belgique et autres pays en matière de santé. Cette partie peut être envisager comme la présentation des conséquences de la situation de la Belgique dans l'Union européenne et de la Belgique par rapport au reste du monde. <p>Troisième partie du cours: description de la législation-organisation appliqué à quelques domaines de la santé communautaire en communauté française</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Notions de prévention primaire, secondaire tertiaire, quaternaire 2. Structures et programmes préventifs en charge de la Communauté française <ul style="list-style-type: none"> - Promotion et implantation de la vaccination - Prévention du SIDA et de MSJ - Lutte contre la tuberculose - Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité - Prévention du dopage - Promotion du sport - Prévention des assuétudes - Notion de centre de référence asbl - Prévention des cancers - Centre de référence cancer du sein 3. Parastatal : ONE - prévention organisée pour la petite enfance. 4. Prévention organisée par les maisons médicales (décret du 29 mars 1993 relatif à l'agrément et au subventionnement des maisons médicales). <p>Dispositif :</p>

	-alternance d'exposés et de séminaires exigeant la participation active des étudiants
Autres infos :	<p>Cours en relation : cours de la finalité spécialisée "politiques et programmes en santé communautaire".</p> <p>Supports et bibliographie exigée et recommandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esping-Andersen, G., (1990) Three Worlds of Welfare Capitalism. Princeton: Princeton University Press. - Marc Suhrcke, Martin McKee, Regina Sauto Arce, Svetla Tsoлова, Jørgen Mortensen, The contribution of health to the economy in the European Union, European Commission <p>Evaluation :</p> <p>Présentation orale et écrite d'une évaluation d'une politique de santé (en tout ou en partie), soit dans un domaine de la santé communautaire défini par l'enseignant, soit dans un domaine choisi par l'étudiant dans le cadre de son projet professionnel, et relatif à la santé communautaire.</p>
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en sciences de la santé publique
Faculté ou entité en charge:	FSP